

# Édito

## Rentrée : quelques enjeux



“ Une rentrée marquée par quelques nouveautés : de nouvelles dispositions pour une école plus inclusive par la voie des « accommodements raisonnables » et, pour un tiers des écoles, la préparation de leur premier plan de pilotage. Entretemps, la tension démographique se sera fait sentir de manière intense : en ce mois de septembre, nombre d'élèves seront restés beaucoup trop longtemps « sans école », malgré le nombre important de places créées ces dernières années. Selon notre estimation, dans le seul enseignement catholique, plus de 9000 places auront été créées entre 2014 et 2018, l'équivalent de dix à douze gros collèges de l'enseignement secondaire. La pénurie d'enseignants et de directeurs est aussi devenue un sujet de préoccupation majeure. Dans le contexte de la réduction du niveau de chômage et d'une dynamique soutenue de création d'emplois, un assouplissement radical du décret « Titres et fonctions » serait hautement souhaitable.

Du côté politique, c'est également la rentrée. Pour concrétiser le chapitre « gouvernance » du Pacte d'excellence, le Parlement aura voté en septembre une importante réforme du décret « Mission » ainsi que le décret sur les « Délégués aux contrats d'objectifs ». Ces deux décrets ne sortiront toutefois tous leurs effets qu'avec le vote attendu, d'ici décembre, de deux autres décrets : celui sur l'organisation du travail qui prévoit la systématisation des pratiques collaboratives, la clarification de la charge des enseignants et l'assouplissement de l'utilisation des moyens d'encadrement pour une meilleure coordination interne aux établissements scolaires ; et celui qui organise la distinction des rôles de l'autorité publique, comme régulateur du système d'enseignement d'une part, et comme Pouvoir organisateur d'un réseau d'enseignement d'autre part.

Une réforme du statut des directeurs s'annonce également, en particulier pour ce qui concerne les modalités de recrutement des directions. Le SeGEC veillera à organiser sur ce sujet une concertation étroite dans le cadre d'un Conseil d'administration élargi à une représentation des directions du fondamental, du secondaire et de promotion sociale. Les directeurs des Centres PMS et de l'enseignement supérieur de plein exercice ne sont pas concernés par cette réforme.

Avec le Pacte d'excellence, le paysage de l'enseignement se recompose ainsi progressivement ; nombre de pièces du puzzle sont à présent sur la table, et il revient au pouvoir politique de les assembler, c'est-à-dire de les soumettre au vote du Parlement durant les neuf mois qui nous séparent de la fin de la législature. Le gouvernement rendra sans doute aussi prochainement ses derniers arbitrages quant à son projet de réforme de la formation initiale des enseignants.

Enfin, durant l'été, faisant droit à une requête du SeGEC, la Cour constitutionnelle a mis le décret relatif à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté en conformité avec la Constitution, en annulant la disposition qui permettait à l'enseignement officiel de mener de nouvelles politiques en matière de remédiation et de soutien scolaire sans prévoir de dispositions équivalentes au bénéfice des élèves de l'enseignement catholique.

Bonne rentrée à tous ! ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

12 septembre 2018